

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CHAROST

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2021

| En exercice | Présents | Pouvoirs | Date d'affichage de la convocation | Date d'envoi de la convocation | Date de publication du compte-rendu |
|-------------|----------|----------|------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 15 | 15 | 0 | 09/04/2021 | 09/04/2021 | 23/04/2021 |

Présents : Mrs COSTE Ludo, CHAPUS Yvon, MERCIER Bertrand, PAVIOT Etienne, MICOUREAU Jean-Pierre, JACQUET Christian, MARTIN Dominique, BOUCHER Alexandre et Mmes DLUS Sarah, BERNACHOT-COMPAIN Emilie, BERTON Nathalie, GAZEAU Carole, VERDIER Edithe, BOISSAY Brigitte et RENAULT Delphine.

Pouvoirs : aucun.

Secrétaire de Séance : GAZEAU Carole.

Le Maire ouvre la séance à 17h36.

Il remercie mesdames Vallejo, Montagne et Tixier pour leur rigueur, leur solidarité et leur enthousiasme, car elles ont accompagné la municipalité pendant la période de vacance de poste de la secrétaire générale, avec de surcroît, l'élaboration des budgets de la commune.

Il précise que Madame Florence Tixier prendra son poste de secrétaire générale le 19 avril prochain.

Monsieur le Maire remercie également les élus pour le travail accompli durant ces 9 premiers mois du mandat et salue la forte dynamique résultant de l'application de tous, élus bénévoles et adjoints, qui rayonnent déjà à l'extérieur de notre village.

Il annonce ensuite les décisions qu'il a prises par délégation en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT :

Devis signés

| | | | |
|-------|--------------------------|---|-------------|
| 25/01 | SETEC | Réfection de la Place du Château | 38 879.53 € |
| 26/01 | P.L.B. | Vêtements de travail agents | 666.32 € |
| 27/01 | Les Floriades de l'Arnon | Fleurissement | 3637.43 € |
| 04/02 | Panneaux Girod | Panneaux de signalisation | 138.00 € |
| 09/02 | Cedeo | Matériaux pour service des eaux | 627.85 € |
| 10/02 | Safege | Etude renouvellement canalisations E.P. | 4 368.00 € |
| 10/02 | Nature 18 | Animation grand public | 400 00 € |
| 11/02 | Collectivité équipement | Renouvellement cordons lumineux | 2 165.42 € |
| 15/02 | Aluspace 2000 | Remplacement vitre Coclico (sinistre) | 412.80 € |
| 17/02 | W45 TP SAS | Axe de godet | 128.38 € |

| | | | |
|-------|---------------------------|---|-------------|
| 17/02 | Les Petits Gazons | Fleurissement | 1 470.26 € |
| 20/02 | SETEC | Location balayeuse | 990.62 € |
| 26/02 | L'Atelier du Fer | Travaux WC publics place du Château | 438.00 € |
| 02/03 | Hygial Berry | Masques agents | 126.07 € |
| 04/03 | Adhésion AMR 18 | Abonnement Maires Ruraux du Cher | 95.00 € |
| 05/03 | AppCom | Application smartphone pour administrés | 630.00 € |
| 10/03 | Meccanocar | Matériaux pour services techniques | 165.35 € |
| 10/03 | Véolia | Travaux poste de relèvement Pâtureau | 1 333.70 € |
| 10/03 | Véolia | Remplacement pompe de relèvement STEP | 2 213.60 € |
| 11/03 | CLOUE S.A.S. | Acquisition tracteur tondeuse | 26 376.30 € |
| 12/03 | Les Floriades de l'Arnon | Fleurissement | 202.36 € |
| 12/03 | LOXAM | Location nacelle | 63.31 € |
| 12/03 | ENEDIS | Suppression branchement électrique 19 avenue du 8 Mai 1945 | 271.20 € |
| 15/03 | SARL Guillot-Tambour | Travaux électricité CLSH Coclico | 406.81 € |
| 18/03 | Antoine Pontonnier | Acquisition tondeuse manuelle | 1 500.00 € |
| 24/03 | Les Jardins de St. Eloy | Fleurissement | 242.00 € |
| 25/03 | AZ Equipement | Signalétique emplacement PMR | 223.68 € |
| 25/03 | P.L.B. | Masques, gants, combinaisons pour agents | 596.20 € |
| 30/03 | Adhésion TGV Grand Centre | Adhésion association TGV Grand Centre | 50.00 € |

Devis CLOUE : Monsieur le Maire explique qu'il était nécessaire de remplacer l'ancien tracteur tondeuse par du matériel neuf. Cette acquisition a été réalisée sous la forme d'un crédit-bail d'une durée de 5 ans, entretien inclus, pour la somme de 26 376,30 € TTC. L'ancien matériel a été repris pour un montant de 2 700 € TTC. Ce dispositif permettra de renouveler le tracteur tondeuse par du matériel neuf tous les 5 ans.

Le devis SAFEGE de 4 368 € correspond aux frais d'étude du projet de renouvellement des canalisations du réseau d'eau potable des rues Brivault, du Guichet et des Ecoles.

Concessions de cimetière

| | |
|-------|--------------------------------|
| 25/03 | Concession de cimetière 50 ans |
| 29/03 | Concession de cimetière 50 ans |

Déclarations d'Intention d'Aliéner

| | |
|-------|------------------------------|
| 16/12 | ZB 308 |
| 26/01 | ZC 489 |
| 15/02 | ZB 355-478-346 (acquéreur 1) |
| 22/02 | ZB 227 |
| 25/03 | ZB 520-522 |
| 26/03 | ZB 355-478-346 (acquéreur 2) |
| 06/04 | ZC 71-75 |
| 08/04 | ZC 453-500 |

Le compte-rendu du conseil municipal du 22/02/2021 est ensuite approuvé à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

1-Approbation des comptes de gestion 2020

Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le **Compte de Gestion 2020** du budget Commune établi par Madame la Trésorière de St-Florent-Sur-Cher et qui est identique au Compte Administratif.

Après délibération, le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité**

LE COMPTE DE GESTION 2020 du budget communal établi par Madame la Trésorière Principale de St-Florent-Sur-Cher sans aucune observation.

Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le **Compte de Gestion 2020** du budget Eau et Assainissement établi par Madame la Trésorière de St Florent Sur Cher et qui est identique au Compte Administratif.

Après délibération, le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité**

LE COMPTE DE GESTION 2020 du budget Eau et Assainissement établi par Madame la Trésorière Principale de St-Florent-Sur-Cher sans aucune observation.

2-Vote des Comptes Administratifs 2020 de l'Ordonnateur

Monsieur Ludo COSTE ordonnateur,

Constata que le Compte Administratif du **budget Commune** présente les résultats suivants :

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Résultats reportés | | 57 030,80 | 0,00 | 22 280,95 | | 79 311,75 |
| Opérations de l'exercice | 726 309,35 | 808 806,00 | 62 146,51 | 3 623,96 | 788 455,86 | 812 429,96 |
| TOTAUX | 726 309,35 | 865 836,80 | 62 146,51 | 25 904,91 | 788 455,86 | 891 741,71 |
| Résultats de clôture | | 139 527,45 | 36 241,60 | | | |
| Restes à réaliser | | | 10 488,00 | 0,00 | | |
| TOTAUX CUMULES | | 139 527,45 | 46 729,60 | 0,00 | | |
| RESULTATS DEFINITIFS | | | 46 729,60 | | | 92 797,85 |

Après que l'ordonnateur soit sorti de la salle, Sarah DLUS, 1^{ère} Adjointe au Maire est nommée présidente de séance.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le COMPTE ADMINISTRATIF 2020 comme présenté ci-dessus.

Monsieur Ludo COSTE ordonnateur,

Constata que le Compte Administratif du budget Eau et Assainissement présente les résultats suivants :

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Résultats reportés | 2 159,01 | 0,00 | 0,00 | 36 608,94 | | 36 608,94 |
| Opérations de l'exercice | 217 811,16 | 259 039,92 | 111 458,93 | 122 747,08 | 329 270,09 | 381 787,00 |
| TOTAUX | 219 970,17 | 259 039,92 | 111 458,93 | 159 356,02 | 329 270,09 | 418 395,94 |
| Résultats de clôture | | 39 069,75 | | 47 897,09 | | |
| Restes à réaliser | | | 43 982,08 | 40 155,50 | | |
| TOTAUX CUMULES | | 39 069,75 | 43 982,08 | 88 052,59 | | |
| RESULTATS DEFINITIFS | | | | 44 070,51 | | 86 966,84 |

Après que l'ordonnateur soit sorti de la salle, Sarah DLUS, 1^{ère} Adjointe au Maire est nommée présidente de séance.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte administratif 2020 du budget Eau et Assainissement

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le COMPTE ADMINISTRATIF 2020 comme présenté ci-dessus.

3-Vote des taux des taxes locales

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il conviendrait d'augmenter le taux de chaque taxe au coefficient de 1,029519 comparé à celui de l'année précédente afin de rentrer dans les 2 critères donnés par la Trésorerie (CFE inférieure à 5% et TF Bâti inférieure à 20%), pour ensuite baisser le taux dans les années futures 1% en 2023 et 1% en 2024.

Pour rappel le Conseil Municipal a voté les taux 2020 des taxes comme suit :

| | Taux |
|---------------------------------|--------------|
| Taxe foncière sur le bâti : | 19,55 |
| Taxe foncière sur le non bâti : | 25,17 |
| CFE | 3,66 |

Compte tenu de l'affectation de la part départementale au taux de **19,72%**, sur la taxe foncière sur le bâti de la part communale qui est de **19,55%**, le taux communal 2021 sera porté à **39,27%**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'augmenter le taux des taxes de taxe au coefficient de 1,029519

- **FIXE** le taux des Taxes comme suit :

| | Taux | Base | Produit |
|---------------------------------|--------------|-------------|----------------|
| Taxe foncière sur le bâti : | 40,27 | 769 900 | 310 039 |
| Taxe foncière sur le non bâti : | 26,17 | 47 300 | 12 378 |
| CFE | 4,66 | 123 800 | 5 769 |
| Total | | | 328 186 |

4-Affectation du résultat

Budget communal :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,
Constatant le Compte Administratif 2020

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT COMME SUIVANT :**

| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31 DECEMBRE 2020 | |
|---|------------------|
| Affectation obligatoire : | |
| Recettes fonctionnement 002 | 92 797.85 |
| Dépenses Investissement 001 | 36 241.60 |
| Recettes investissement 1068 | 46 729,60 |

Budget EAU-ASSAINISSEMENT :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,
Constatant le Compte Administratif 2020

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT COMME SUIVANT :**

| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31 DECEMBRE 2020 | |
|--|-----------|
| Affectation obligatoire : | |
| Recettes fonctionnement 002 | 39 069.75 |
| Recettes Investissement 001 | 47 897.09 |
| Recettes investissement 1068 | 0 |

5-Vote du Budget Primitif communal 2021

| | Dépenses | Recettes |
|------------------------------|---------------------|---------------------|
| Fonctionnement | 759 453,60 | 780 095,15 |
| Report 002 | 0,00 | 92 797,85 |
| Virement à l'investissement | 113 439,40 | |
| Sous total | 872 893,00 | 872 893,00 |
| Investissement | 997 812,40 | 884 373,00 |
| Report 001 | 36 241,60 | |
| Report 1068 | | 46 729,60 |
| Restes à réaliser | 10 488,00 | 0,00 |
| Virement de l'investissement | | 113 439,40 |
| Sous total | 1 044 542,00 | 1 044 542,00 |
| Total Budget 2021 | 1 917 435,00 | 1 917 435,00 |

VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6-Vote du Budget Primitif Eau-Assainissement 2021

| | Dépenses | Recettes |
|------------------------------|------------|------------|
| Fonctionnement | 254 271,00 | 215 201,25 |
| Report 002 | | 39 069,75 |
| Virement à l'investissement | 0,00 | |
| Sous total | 254 271,00 | 254 271,00 |
| Investissement | 189 867,92 | 145 797,41 |
| Report 001 | 0,00 | 47 897,09 |
| Report 1068 | | 0,00 |
| Restes à réaliser | 43 982,08 | 40 155,50 |
| Virement de l'investissement | | 0,00 |
| Sous total | 233 850,00 | 233 850,00 |
| Total Budget 2021 | | |

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

7-Admissions en non-valeur

Certaines factures restent impayées malgré les diverses relances du Trésor Public. Aussi il convient de les admettre en non-valeur sur les budgets suivants au chapitre 65 :

Budget EAU/ASSAINISSEMENT :

Dossier 1 pour 59,21 €. (1 redevable)
Dossier 2 pour 996,62 € (divers redevables)
Dossier 3 pour 2 541,89 € (divers redevables)
Dossier 4 pour 1,61 €. (divers redevables)
Dossier 5 pour 471,12 € (1 redevable)
Total : **4.070,45 €**

Budget COMMUNE :

Dossier 6 pour 0,03 € (SEDI)

Budget CCAS :

Dossier 7 pour 20,00 € (Pompes Funèbres LAFAIX)

Pour un total de 4.090,48 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte** à l'unanimité ces non-valeurs à hauteur de 4.090,48 €. **DIT** que les crédits nécessaires sont ouverts au BP 2021.

8-Garage Lajoie : Demande de Fonds de Concours CCPI

Considérant que la Commune de Charost souhaite procéder à la démolition d'un garage désaffecté en vue d'y établir une aire de co-voiturage en centre-bourg, que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous,

MONTANT DE L'OPERATION 63.000 €

Plan de financement :

Fonds de concours CCPI : 20 000 €
DETR : 20 000 €
Autofinancement : 23.000 €
TOTAL : 63.000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

DECIDE de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, en vue de participer au financement de démolition du garage Lajoie à hauteur de **20.000 €**.

9-Création de poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe

Vu la loi n°84-853 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction publique territoriale

Vu le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C de la Fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif territorial Principal de 1^{ère} classe à temps complet pour une durée de travail de 35 heures hebdomadaires, afin d'assurer les missions de secrétaire de mairie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de créer un poste d'adjoint administratif territorial Principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du **19 Avril 2021**

Indique que les crédits nécessaires seront prévus au Budget de la Commune.

10-Convention de mise à disposition Secrétaire Générale

Conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, le Conseil Municipal est informé préalablement que de la secrétaire de mairie nouvellement nommée est mise à disposition de la commune de Chârost en faveur des communes de Thizay et St Aoustrille, à compter du **19 Avril 2021 jusqu'au 17 Mai 2021** afin de former sa remplaçante.

Par ailleurs, en application de l'article 61 III de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et de l'article 2 II du décret n° 2008-580 précité, l'assemblée peut décider de l'exonération partielle ou totale, temporaire ou définitive, du remboursement de la rémunération et des charges sociales afférentes lorsque la mise à disposition intervient entre deux collectivités territoriales

☛ **Le Maire propose à l'assemblée :**

- d'accorder la mise à disposition de la secrétaire de mairie afin de former sa remplaçante sur les communes de Thizay et St Aoustrille.
- de rembourser à la commune de Chârost l'équivalent d'un demi - mois de salaire brut chacune soit **460€** pour Thizay et **490€** pour St Aoustrille les charges sociales y étant incluses pour de la période de mise à disposition soit du **19 Avril au 17 Mai 2021**.

Ces dispositions seront incluses dans la convention de mise à disposition établie entre la commune de Thizay, de St Aoustrille et la commune de Chârost.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'adopter la proposition du Maire, AUTORISE Le Maire à signer une convention de mise à disposition avec les Maires de Thizay et St Aoustrille.

11-Convention Véolia : Assistance Technique Assainissement

Considérant que la commune de Chârost dispose d'un service d'assainissement des eaux usées comprenant notamment un réseau de collecte et de transport des eaux usées associé à sept postes de relevage et une station d'épuration,

Considérant que la Société Véolia (Compagnie Générale des Eaux) possède une parfaite connaissance de ce type d'équipement et qu'il y a lieu d'assister la commune dans l'exploitation de celui-ci,

Considérant qu'il y a lieu de se mettre d'accord sur la consistance de la prestation ainsi que sur les conditions techniques administratives et financières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres

AUTORISE le Maire à signer une convention d'Assistance Technique Assainissement avec la Société Véolia (Compagnie Générale des Eaux)

ACCEPTTE le montant de la prestation au tarif de 3.047€ HT par semestre.

12-Projet de replantation d'arbres avec l'ONF

Après consultation auprès de l'ONF, Madame Bernachot Compain expose le projet qui consistera à replanter des arbres de types peupliers et merisiers, sur les parcelles ZA 7-8 et 32, sur une surface de 4 hectares.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres

ACCEPTE le devis pour un montant estimatif de 9 400 euros HT, décomposé en 2 parties :

- Plantation de peupliers et de merisiers pour 8 150 euros HT, le prix réel sera donné par une consultation d'entreprises.

- Confie l'ATDO à l'ONF pour la réalisation de ce chantier (élaboration, consultation d'entreprises, réception) pour un forfait de 1250 euros HT.

AUTORISE le maire à signer tous les documents liés à ce projet.

13-Maison médicale : assujettissement à TVA

Monsieur le Maire explique que suite aux travaux de réhabilitation prévus dans les locaux de la future maison médicale, il est nécessaire d'assujettir ces travaux à la TVA. Cela signifie que les dépenses et les recettes seront assujetties à la TVA (comme par exemple les loyers des médecins).

Cette assujettissement permettra de ne pas être tributaire du FCTVA et de récupérer l'intégralité de la TVA versée.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE d'assujettir la maison médicale à la TVA,

AUTORISE le maire à signer tout document lié à ce projet en lien avec la Trésorerie.

14-Demande de subvention DETR : Projet aire de co-voiturage ancien garage Lajoie

Vu la délibération n°35-2020 en date du 10 septembre 2021 détaillant le coût estimatif du projet de démolition de l'ancien garage Lajoie en vue d'aménager une aire de covoiturage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

SOLLICITE

La demande de subvention au titre de la DETR 2021

APPROUVE le plan de financement suivant :

COUT ESTIMATIF GLOBAL DU PROJET : **124.895 € HT** comprenant

DEPENSES HT :

| | |
|---|---------------------|
| *Diagnostic amiante avant démolition | 900 € |
| *Démolition et évacuation des déchets | 66.511 € |
| *Création aire de covoiturage | 58.384 € |
| *Parking perméable et panneaux de signalisation | <u>13.550 €</u> |
| TOTAL : | 124.895 € HT |

FINANCEMENT :

| | |
|--------------------------------|---------------------|
| Subvention demandée DETR (50%) | 62.447 € |
| Fonds propres (50 %) : | <u>22.448 €</u> |
| TOTAL : | 124.895 € HT |

INSCRIT

Les crédits nécessaires à ces travaux au budget 2021

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

15-Demande de subvention CRST (Contrat Régional de Solidarité Territorial) - Inventaire Biodiversité Communal

Vu le projet d'opération « Inventaire de la Biodiversité Communale » (IBC) qui a pour objectif de :

- Améliorer les connaissances naturalistes sur le territoire communal et identifier et localiser les potentialités faunistiques et floristiques communales
- Sensibiliser la population à la préservation de la biodiversité
- Accompagner la commune dans la prise en compte des enjeux à la biodiversité dans la réalisation de documents d'urbanisme
- S'approprier le patrimoine naturel comme vecteur de vie du village et valorisation de son cadre de vie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ACCEPTE** le devis de l'Association Nature 18 pour un montant de 21.676 €HT,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer une convention avec l'Association Nature 18,

SOLLICITE La demande de subvention au titre du CRST (Contrat Régional de Solidarité Territorial) 2021,

APPROUVE le plan de financement suivant :

COUT ESTIMATIF DU PROJET : **21.676 € HT**

FINANCEMENT :

| | |
|-----------------------------------|----------------|
| Subvention demandée CRSTL (80%) : | 17 341 € |
| Subvention demandée DETR (40%) | 2.168 € |
| Fonds propres (20 %) : | <u>2.168 €</u> |
| TOTAL : | 21.676 € HT |

INSCRIT *Les crédits nécessaires à ces travaux au budget 2021*

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

16-Demande de subvention FIPD – Projet d'installation de caméras de surveillance

M. le Maire explique aux membres du conseil municipal que pour des raisons de sécurité et à la demande de la Gendarmerie, des caméras de surveillance doivent être installées dans la commune, au niveau des commerces et du distributeur automatique de billets.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE le principe d'installer une vidéosurveillance sur la commune,

ACCEPTE le devis de l'entreprise SRTC pour un montant de 7.913,79 € HT soit 9.496,55 € TTC,

SOLLICITE La demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2021

APPROUVE le plan de financement suivant :

COUT ESTIMATIF DU PROJET : **7.913,79 € HT**

FINANCEMENT :

| | |
|-----------------------------------|-------------------|
| Subvention demandée FIPD (50 %) : | 3.956,90 € |
| Fonds propres (50 %) : | <u>3.956,89 €</u> |
| TOTAL : | 7.913,79 € HT |

INSCRIT

Les crédits nécessaires à ces travaux au budget 2021 (à l'article 21568)

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

17-Jardins familiaux – Composition du comité de gestion, validation de la charte, tarif annuel de mise à disposition.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bertrand Mercier sur l'utilité pédagogique et participative des jardins familiaux, 10 parcelles d'environ 50 m² chacune pourront être louées par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE la composition du Comité de Gestion, soit :

- Le Maire
- L'adjoint délégué au Patrimoine
- Un Conseiller Municipal
- La secrétaire de mairie
- Un agent municipal

FIXE le tarif annuel de mise à disposition des parcelles à 20€ par an et 15€ par an pour une parcelle temporaire (si seconde parcelle).

VALIDE La « Charte des Jardiniers Familiaux de Chârost »

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

18-Acquisition parcelle ZB 471 : création sortie de secours école maternelle

Lors d'une visite de commission de sécurité à l'école maternelle, il a été rapporté qu'il y manquait une issue de secours.

L'architecte de la CCPI a fait un projet sur la parcelle ZB 471 qui jouxte l'école qui pourrait servir à la création d'un jardin pédagogique et d'une sortie de secours.

Le Conseil Municipal a fait une proposition de vente au propriétaire qui a accepté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE le projet de l'architecte pour un jardin pédagogique et une issue de secours de l'école sur la parcelle ZB 471

ACCEPTÉ le prix d'achat de la parcelle ZB 471 à 1.000 € appartenant à M. PERRAGIN Christian et Mme BOUGAUD Marie-Agnès

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

19-Validation prêts Caisse d'Epargne

Afin de financer les travaux relatifs au projet de Maison Médicale, il est nécessaire de faire deux demandes d'emprunt.

Dans un premier temps un crédit relais à hauteur de 150.000 € qui sera remboursée sur 2 ans au taux de 0,3 % et servira à la TVA des travaux; et un emprunt de 250.000 € qui sera remboursé sur 240 mois au taux de 0,88 % pour le montant HT de ces dits travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTÉ

- Le crédit relais de 150.000 € qui sera remboursé sur 2 ans au taux de 0,3 %,
- L'emprunt de 250.000 € qui sera remboursé sur 240 mois au taux de 0,88 %,

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier auprès de la Caisse d'Epargne.

20-Avancements de grades

M. le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu les demandes d'avancement de grade de :

- Magalie Valléjo Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe en 1^{ère} classe à la date du 1^{er} Janvier 2022
- Aline Montagné Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe en 1^{ère} classe à la date du 1^{er} Janvier 2022
- Jocelyne Frossard Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe en 1^{ère} classe à la date du 1^{er} Janvier 2022
- Christelle LOUVANCOUR Agent d'Animation en Adjoint d'Animation Territorial en 2^{ème} classe à la date du 01 Janvier 2022

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité les avancements de grade des agents cités ci-dessus à compter du 1^{er} Janvier 2022.

Questions diverses

Interventions des élus :

Monsieur Yvon CHAPUS informe les membres de l'assemblée que suite à une ordonnance du Tribunal Judiciaire de Bourges, le propriétaire du Château de Charost devrait prochainement récupérer la jouissance de son bien, le gardien étant invité à libérer les lieux.

Il évoque le projet d'attractivité en lien avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Art (ENSA) de Bourges, qui consisterait à la création de toute œuvre artistique permettant la mise en valeur du patrimoine charostais (fresques, peintures, signalétique diverses, ...) pour lesquelles 5 sites pourraient être retenus. Ces sites seraient les commerces, les feux, le pont et le square en bas de la rue de la Garenne.

Il signale que des souches d'arbres sont entassées en contrebas du pont qui surplombe l'Arnon et qu'il serait nécessaire de faire procéder à un nettoyage.

Monsieur Ludo COSTE indique que dans le cadre du programme CEREMA, la commune de Charost est inscrite au dispositif de recensement et d'évaluation des ouvrages d'art.

Le programme national PONTS est mis en place dans le cadre du plan de relance qui offre aux plus petites communes l'occasion d'évaluer gratuitement l'état de leurs ouvrages d'art.

Cette action nationale permettra de disposer d'un carnet de santé de chacun des ouvrages ainsi que des préconisations sur les actions à engager.

Monsieur Etienne PAVIOT demande à qui appartient la parcelle de peupliers située à proximité de la fontaine Rougeline, car un rideau d'arbres s'avère menaçant et pourraient tomber à tout moment. Il serait opportun de contacter l'entreprise Transexfo, en charge des travaux d'élagage des arbres de cette parcelle, afin de sécuriser les lieux.

Il précise que les fossés drainants situés dans cette parcelle, devraient être nettoyés en cas de crue.

Il souhaiterait connaître la date de commencement des travaux concernant le projet de réfection des canalisations d'alimentation en eau potable. Monsieur le Maire répond qu'un rendez-vous est fixé le 27 avril prochain avec la Safège pour ces travaux. Pour la rue des Ecoles les travaux débuteraient durant l'été 2021, puis courant septembre 2021 pour les rues Brivault et Marmouse.

Il demande si les futurs repreneurs de l'entreprise Sandvik sont sensibilisés au problème de pollution des sols.

Il signale également que la tranquillité des locataires de Val de Berry est fréquemment perturbée par des jeunes qui se réunissent le soir sur les marches situées en bas des appartements et à proximité du distributeur de billets.

La séance est levée 20h33.

